



COMMUNIQUÉ

AUX PRODUCTEURS DE COURTS MÉTRAGES

Paris, le 10 mai 2021

Une accréditation MIFA 2021 à tarif préférentiel pour les sociétés de production françaises de courts métrages !

L'AFCA, l'Agence du court métrage, AnimFrance et le SPI, en collaboration avec le MIFA (Marché international du film d'animation), s'associent pour proposer aux producteurs de courts métrages français

UN TARIF PREFERENTIEL D'UN MONTANT DE 250€ TTC

afin d'accéder au Marché lors de la prochaine édition du Festival international du film d'animation d'Annecy qui se déroulera du 15 au 18 juin 2021.

Ce tarif s'inscrit dans le projet « FRANCE IN SHORTS » visant à promouvoir les sociétés de production de courts métrages, les accompagner dans leur développement et leur faciliter l'accès au marché.

Ce tarif préférentiel est exclusivement réservé aux sociétés de production qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- avoir une production MAJORITAIRE de courts métrages
- ne pas avoir produit de longs métrages l'année de la demande
- ne pas avoir produit de séries pour la télévision (hors web-séries) l'année de la demande

Les sociétés ayant des projets de longs métrages, séries ou unitaires TV 26 minutes en développement sont éligibles à la condition que les critères précédents soient respectés.

Enfin, les sociétés de production ayant un court métrage en sélection officielle en 2021, bénéficient AUTOMATIQUEMENT de ce tarif préférentiel. Elles n'ont pas pour obligation de répondre aux critères énoncés plus haut.

CONDITIONS ET INFORMATIONS PRATIQUES

Ce tarif préférentiel est limité à deux accréditations par société.
Il est identique pour l'accréditation MIFA sur place ou online.

Les producteurs de courts métrages peuvent être enregistrés sous le pavillon France in Shorts seulement s'ils ne sont pas déjà enregistrés sous d'autres pavillons région.

Si votre société est éligible, vous recevrez dans un second temps une confirmation ainsi qu'un lien vous permettant de vous accréditer directement sur le site du Festival. Le montant des accréditations sera à reverser à l'AFCA qui centralisera l'ensemble des demandes auprès du MIFA.

Lorsque vous serez accrédité sous le pavillon France in shorts, vous serez alors intégré à la page principale du pavillon France in shorts et vous bénéficierez par ailleurs de votre propre stand virtuel.

En raison du contexte sanitaire et de la forme hybride que prendra le MIFA cette année, France in shorts déploiera son dispositif à travers différentes actions de communication et de valorisation des projets en cours des sociétés de productions, qui seront communiquées ultérieurement.

[FORMULAIRE EN LIGNE A REMPLIR](#)

Les sociétés de production ont jusqu'au 4 JUIN 2021 pour formuler leurs demandes !